



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 3 chemins sur le territoire de la commune de Versoix

du 20 septembre 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Versoix ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

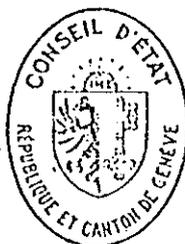
ARRÊTE

Il est donné les noms de :

1. Chemin de la Grande-Ouche (lieu-dit)
au chemin privé, sans issue, partant du chemin Maurice-RAVEL.
2. Chemin FRANCONIS
au chemin privé, sans issue, partant du chemin du Biolay.
Ce nom est donné en souvenir d'une ancienne famille de Versoix, propriétaire du domaine de Saint-Loup au 18ème siècle.
3. Chemin de la Vigne-Noire (lieu-dit)
au chemin privé, sans issue, partant du chemin Louis-DEGALLIER.
Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 1983.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni